

## Mot du maire



Bonjour,

Je tiens à vous partager une nouveauté qui touche l'ensemble du monde municipal du Québec. Vous constaterez à la lecture de la dernière séance du conseil que la Ville s'appête à adopter des codes d'éthique. En effet, en vertu des dispositions de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, tous les membres des conseils municipaux doivent adhérer explicitement aux principales valeurs de leur municipalité en matière d'éthique, prévoir l'adoption de règles déontologiques et déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

Lors de la séance du conseil du 5 décembre prochain, la Ville de Pont-Rouge adoptera officiellement des règlements de codes d'éthique et de déontologie pour les élus ainsi que les employés municipaux. Ces codes d'éthique sont désormais obligatoires afin d'assurer aux citoyens intégrité, loyauté et transparence. De plus, afin de bien comprendre les implications d'un tel règlement, les élus reçoivent des formations sur l'éthique et la déontologie, tel que le prévoit la loi.

Si vous désirez plus d'information à ce sujet, n'hésitez pas à consulter la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et à consulter l'avis public sur le règlement 430-2011 diffusé dans le présent journal et sur le site Web de la Ville : [www.ville.pontrouge.qc.ca](http://www.ville.pontrouge.qc.ca).

Bien à vous,

Claude Bégin  
Maire

## Séance du conseil municipal en bref

Séance du mardi 6 septembre 2011

### LÉGISLATION

- **Code d'éthique et de déontologie des élus**  
Lecture et dépôt du projet de règlement 430-2011.
- **Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux**  
Présentation et avis de motion du règlement 439-2011.

### TRAVAUX PUBLICS

- **Route 365 Sud entre la Rivière-aux-Pommes et la rue du Jardin**  
Autorisation au Ministère des Transports du Québec pour le projet de la route 365 Sud entre la Rivière-aux-Pommes et la rue du Jardin (feux de circulation, élargissement et implantation d'un terre-plein) qui sera réalisé sur deux (2) ans.
- **Pavage de la rue Alywin et trottoir sur la rue Dupont ouest**  
Délégation au directeur général d'accorder les contrats en conformité avec la Loi et la politique de gestion contractuelle.
- **Achat**  
Deux (2) pompes égout ITT Flygt : 13 100 \$ plus taxes.

### LOISIRS ET CULTURE

- **Entente de services avec la Ville de Québec**  
Entente de services pour les sports de glace et facturation à la Ville de Pont-Rouge pour quatre (4) joueurs élites. Les frais sont remboursables par les parents.

### FINANCES

- Liste des comptes à approuver au 3 octobre 2011 : 708 554,46 \$
- Souscriptions
  - FASAP (souper aux huîtres) 260 \$
  - Club de patinage (Les Érites) 100 \$
  - Chevaliers de Colomb (financement pour la sclérose en plaques) 50 \$
- Autorisation de dépense et de paiement  
Transaction pour l'échange d'immeubles entre la Ville de Pont-Rouge et la Caisse Desjardins de Pont-Rouge/St-Basile et approbation du montage financier.
- Renouvellement de contrat  
Carmichael : 24 333,19 \$.

Jocelyne Laliberté  
Greffière g.m.a.

Note : Pour consulter le procès-verbal dans son intégralité, consultez notre site Web ou faites une demande d'accès à l'information à l'hôtel de ville de Pont-Rouge. Prenez note que le procès-verbal n'est accessible qu'à partir du moment où il a été approuvé par le conseil municipal, soit lors de la séance ordinaire suivante.

### Hôtel de ville

**Direction générale, trésorerie et communications, Service de greffe, Services techniques et Service d'urbanisme**  
212, rue Dupont, Pont-Rouge (Québec) G3H 1A1  
Téléphone : 418 873-4481 • Télécopieur : 418 873-3494 • [info@ville.pontrouge.qc.ca](mailto:info@ville.pontrouge.qc.ca) • [www.ville.pontrouge.qc.ca](http://www.ville.pontrouge.qc.ca)

## Les loisirs de Pont-Rouge

Vous retrouverez toutes les informations sur les activités offertes dans notre Guide loisirs disponible en ligne au [www.ville.pontrouge.qc.ca](http://www.ville.pontrouge.qc.ca).

### BIBLIOTHÈQUE AUGUSTE-HONORÉ-GOSSELIN

Lundi : 11 h 30 à 12 h 30

18 h à 20 h 30

Mardi : 10 h à 15 h 30

18 h à 20 h 30

Mercredi : 11 h 30 à 12 h 30

18 h à 20 h 30

Jeudi : 10 h à 15 h 30

18 h à 20 h 30

Vendredi : 11 h 30 à 12 h 30

Samedi et dimanche : 10 h à 11 h 30

Pour information : 418 873-4067

### SALLE DE PÉTANQUE BOULE ROUGE

#### Horaire 2011-2012

Lundi : 19 h (ligue)

Mardi : 19 h

Mercredi : 13 h

Jeudi : 12 h 30 (tournoi : inscription de 11 h 45 à 12 h 30)

Pour information : 418 873-4037 ou 418 873-4706



### Formation du comité organisateur

Si vous êtes amateur de plaisirs d'hiver et d'activités familiales et que vous désirez vous impliquer ou vous avez des idées d'activités pour agrémenter l'événement, contactez Marc Voyer du Service des loisirs et de la culture de la Ville de Pont-Rouge au 418 873-2817 poste 201. Il est possible de participer à la première rencontre du comité organisateur et de décider ensuite si vous voulez poursuivre votre implication. Les rencontres se dérouleront le soir entre 19 h 30 et 21 h.

Bienvenue à toute personne dynamique !

Novembre 2011						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1	2 Bingo 18 h 45, au centre communautaire	3	4 Explorateurs : "La Nouvelle-Zélande" par Gessy Lafamme Moulin Marcoux 12 h - 19 h	5 Encan annuel du Club Lions à 13 h au Centre communautaire
6 Retour à l'heure normale On recule l'heure et on change les piles de l'avertisseur de fumée	7 Séance du conseil municipal 19 h 30 au centre communautaire	8 Sortie du Club de marche au Parc riverain du lac St-Augustin Bienvenue à tous 418 873-3791	9 <b>IMPORTANT :</b> les bureaux de la Ville ne seront ouverts au public qu'à compter de 10 h. Bingo 18 h 45, au centre communautaire	10	11 Tirage des gagnants du concours de dons de livres de la bibliothèque.	12 Boutique de Noël des artisans au Centre communautaire
13 Boutique de Noël des artisans au Centre communautaire	14	15	16 Bingo 18 h 45, au centre communautaire	17	18	19
20	21	22	23 Bingo 18 h 45, au centre communautaire	24	25	26
27	28 Tournoi de hockey mineur Atome Desjardins de Pont-Rouge 28 nov. au 11 déc.	29	30 Bingo 18 h 45, au centre communautaire			

## À noter

### HORAIRE D'OUVERTURE DES BUREAUX MUNICIPAUX

**IMPORTANT :** Exceptionnellement, le mercredi 9 novembre 2011, les bureaux de la Ville ne seront ouverts au public qu'à compter de 10 h. Merci de votre attention.

### AVERTISSEMENT : PRODUITS VENMAR ET RISQUE D'INCENDIE

Le Service de sécurité incendie désire vous aviser que des échangeurs d'air VENMAR fabriqués entre 1983 et 2001 ou entre octobre 2006 et août 2007 peuvent représenter un risque potentiel d'incendie. S'il s'agit de votre appareil, consultez le [www.venmar.ca](http://www.venmar.ca) ou composez le 1 866 441-4645.

### STATIONNEMENT DANS LA RUE

Le stationnement dans la rue sera interdit entre 23 h et 6 h à compter du 15 novembre 2011 jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2012. Soyez vigilants!

### POUR VOTRE SÉCURITÉ, AFFICHEZ VOTRE NUMÉRO CIVIQUE

#### Pourquoi installer rapidement votre numéro civique?

C'est dans votre propre intérêt qu'il est nécessaire d'installer rapidement le numéro civique de votre propriété : le travail des intervenants en sécurité publique en est grandement facilité s'il adient un incendie ou toute autre urgence. C'est pourquoi tout bâtiment principal situé dans les limites de la ville de Pont-Rouge doit être muni d'un numéro civique conformément au règlement numéro 272-2005 «DÉCRÉTANT L'OBLIGATION D'AFFICHER SON NUMÉRO CIVIQUE». Ce numéro civique doit apparaître autant de fois qu'il y a de portes donnant accès directement à la voie publique.

#### Comment installer le numéro civique?

Le numéro civique doit être placé au-dessus ou à côté de chacune des portes. Ce numéro doit avoir au moins 77 mm de hauteur pour 10 mm de largeur et être sur un **fond contrastant** afin d'être **facilement visible** de la voie publique. Seule l'utilisation des chiffres arabes est permise. Le numéro civique peut également être placé à tout autre endroit convenable de la façade du bâtiment si aucune porte n'est visible de la voie publique. Il peut également être placé sur tout autre élément décoratif situé dans les cinq (5) mètres de la voie publique tel que muret, lampadaire ou colonnette si la façade n'est pas visible de la voie publique en raison de la distance qui l'en sépare ou de la présence d'un obstacle qui la dissimule.

## COMMUNIQUÉS

### Notre plan d'évacuation, on l'a fait!

Le Service de sécurité incendie de la Ville de Pont-Rouge participe au grand déploiement provincial pour la prévention des incendies en pratiquant chaque année un exercice d'évacuation dans les écoles primaire et secondaire de Pont-Rouge. Et vous, faites-vous vos exercices d'évacuation à la maison?

#### Savez-vous que...

- La majorité des incendies mortels surviennent la nuit pendant qu'on dort!
- La fumée peut prendre seulement 3 minutes pour envahir tout le domicile!
- 80 % des décès dans les incendies sont causés par la fumée!
- Le seul moyen d'être averti à temps est un avertisseur de fumée qui fonctionne en tout temps!

Lors d'un incendie, dès que l'avertisseur de fumée se déclenche, que ce soit à votre domicile ou dans un lieu public, vous avez peu de temps pour évacuer. Faites votre plan d'évacuation et exercez-le : vous pourriez sauver votre vie et celle de vos proches.

#### Préparez un plan d'évacuation

- Indiquez tous les trajets possibles pour sortir, au moins deux par pièce.
- Rappelez-vous que la sortie principale, celle que vous utilisez tous les jours, ne sera peut-être pas accessible à cause du feu et de la fumée. Prévoyez une autre sortie.
- Déterminez un point de rassemblement, idéalement devant la maison, et assurez-vous que tous les membres de votre famille le connaissent.

#### Exercez-vous régulièrement

- Faites l'exercice d'évacuer au moins une fois par année.
- Profitez de cet exercice pour faire les modifications nécessaires à votre plan.
- Minutez l'exercice! Tentez d'améliorer votre temps d'évacuation lors de chaque exercice.

#### Un avertisseur de fumée... pour être averti à temps!

En cas d'incendie, un citoyen averti à temps voit ses chances de survie doublées. Assurez-vous donc régulièrement que vos avertisseurs fonctionnent.

#### Rappelez-vous :

- de vérifier votre avertisseur de fumée, qu'il soit à pile ou électrique, chaque mois,
- de remplacer vos avertisseurs aux dix ans ou selon les recommandations du fabricant. En l'absence d'une telle date, ne prenez aucun risque, remplacez immédiatement l'appareil.

Pour plus d'information, visitez le [www.securitepublique.gouv.qc.ca](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca).

### RAPPEL : RAMONAGE DE CHEMINÉE

Le Service de sécurité incendie vous rappelle qu'il faut prévoir maintenant le nettoyage de votre cheminée et l'inspection de votre installation de chauffage. Ainsi, en plus d'optimiser le rendement de votre système de chauffage, vous assurerez une plus grande sécurité à la maisonnée.

Informez-vous auprès des commerçants de Pont-Rouge pour obtenir un service de ramonage.

### RAPPEL : CUEILLETTE DES HERBES ET FEUILLES

Le lundi 24 octobre 2011 aura lieu la dernière collecte des herbes et feuilles à Pont-Rouge. Les feuilles doivent être disposées dans des sacs (de couleur orange de préférence) et se trouver à l'écart des ordures ménagères en bordure de la route. Cette collecte a été instaurée dans le but de réduire le volume des déchets voués à l'enfouissement. Les feuilles ainsi amassées sont transformées en compost.

Pour plus d'information, consultez le [www.laregieverte.ca](http://www.laregieverte.ca).

### RAPPEL : INSTALLATION DE GARAGE TEMPORAIRE

Entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 1<sup>er</sup> mai, il vous est permis d'installer un garage temporaire. Ce garage devra cependant respecter les marges minimales suivantes:

- être localisé à 1,5 m (5 pieds) de la chaîne de rue
- être localisé à 0,61 m (2 pieds) du trottoir
- être localisé à l'emprise de rue (la ligne du lot) lorsqu'il n'y a ni chaîne de rue, ni trottoir
- marge de recul latérale ou arrière de 0,3 mètre quant à la distance à respecter pour l'implantation à proximité de la ligne de lot.

Pensez à laisser suffisamment d'espace entre la rue et votre garage pour que le chasse-neige puisse circuler librement et déposer la neige sans problème. Nous vous rappelons que la Ville n'est nullement responsable des bris ou dommages occasionnés aux garages temporaires lors de l'exécution de travaux d'entretien des rues lorsque ces garages empiètent sur l'emprise de rue.



[www.ville.pontrouge.qc.ca/concours](http://www.ville.pontrouge.qc.ca/concours)

## Règles de sécurité à suivre à l'Halloween



**Règle 1 :** Je porte des vêtements courts pour éviter de trébucher.

**Règle 2 :** Je porte des vêtements aux couleurs claires avec des bandes fluorescentes pour me rendre visible.

**Règle 3 :** J'évite les masques. Je me maquille pour bien voir et bien entendre.

**Règle 4 :** J'apporte une lampe de poche allumée pour mieux voir et me rendre plus visible.

**Règle 5 :** J'informe mes parents de mon trajet et de l'heure de mon retour.

**Règle 6 :** Je sonne aux portes en groupe ou avec un adulte et j'attends toujours à l'extérieur des maisons.

**Règle 7 :** Je parcours un seul côté de la rue à la fois et j'évite de traverser inutilement.

**Règle 8 :** Je traverse les rues aux intersections et je respecte la signalisation routière.

**Règle 9 :** Je refuse de m'approcher ou de monter dans un véhicule sans la permission de mes parents.

**Règle 10 :** Je vérifie avec mes parents les friandises reçues pour être sûr de pouvoir les manger sans danger.

Pour l'assurer que tu connais bien les règles à suivre pour circuler à pied sans danger à l'Halloween, la SAAQ t'invite à jouer en ligne pour tester tes connaissances : <http://www.saaq.gouv.qc.ca/jeunesse/index.html>.

**Service des loisirs et de la culture**  
51, rue du Collège, Pont-Rouge (Québec) G3H 3A4  
Téléphone : 418 873-2817 • Télécopieur : 418 873-4141 • [loisirs@ville.pontrouge.qc.ca](mailto:loisirs@ville.pontrouge.qc.ca)

**Service des incendies**  
71, rue Notre-Dame, Pont-Rouge (Québec) G3H 3K8  
Téléphone (en cas d'urgence) : 9-1-1 • Téléphone (renseignements généraux) : 418 873-2422 • Télécopieur : 418-873-3494

**Service des travaux publics**  
69, Notre-Dame, Pont-Rouge (Québec) G3H 3K8  
Téléphone (24 h) : 418 873-2582 • Télécopieur : 418 873-2763